

IFRS

International Financial Reporting standards

(Normes internationales d'information financière)

Cours assuré par

M.ALAOUI AZZEDDINE
Professeur en Finance et Banque

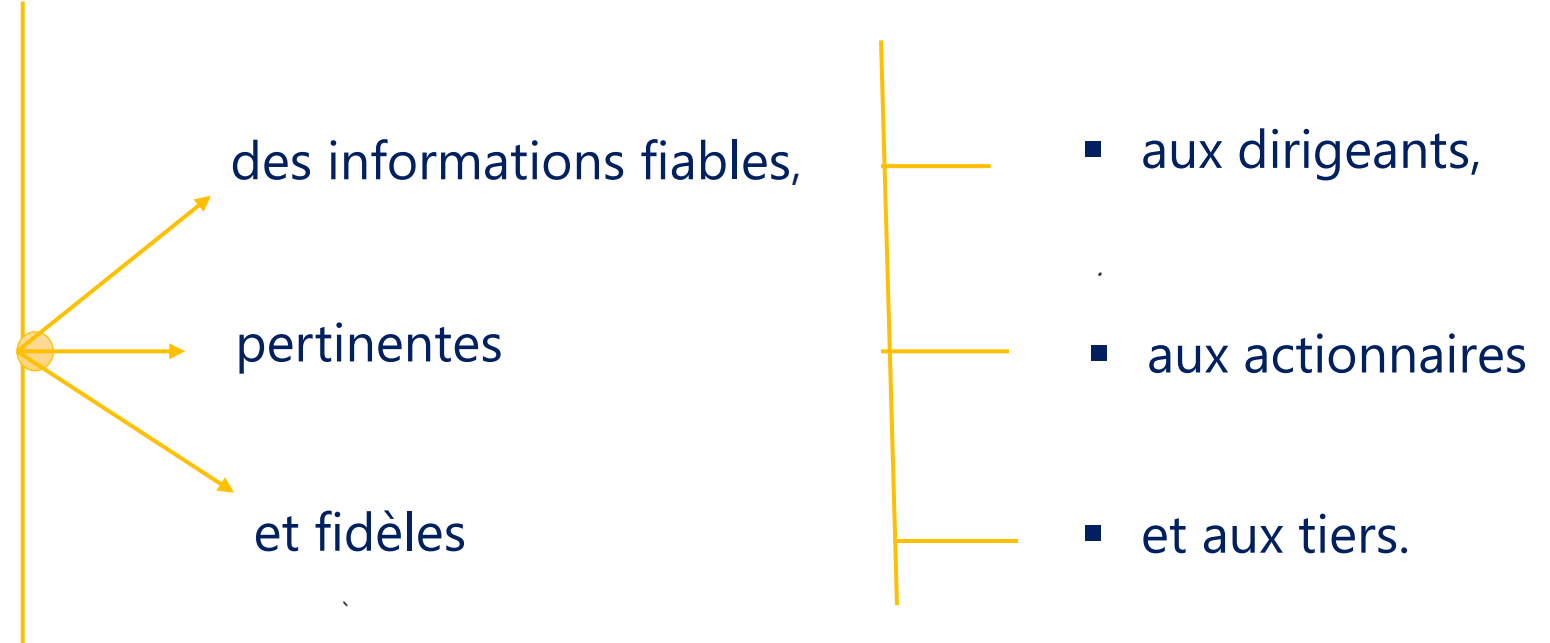
Chapitre 1^{er} :

La Normalisation Comptable Internationale: Les IFRS

(International Financial
Reporting standards)

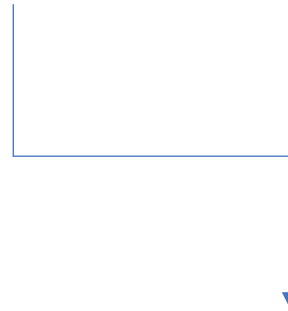
(Normes internationales
d'information financière)

Comme ce qui a été étudié au chapitre 1^{er}, la comptabilité générale est un **instrument** qui permet d'établir **des états financiers** (états de synthèse) qui doivent donner



Ces états permettent la **prise de décision** et la comparaison des **performances** des entreprises.

Le problème est que cette comptabilité s'inscrit au sein de **plusieurs référentiels comptables** qui présentent des différences significatives entre eux.



Ce qui implique ensuite **l'établissement des états financiers non homogènes.**



ce qui rend **difficile** la comparaison entre les entreprises.

Depuis ces deux dernières décennies, le **développement de l'économie mondiale** et la **libéralisation des mouvements de capitaux** ont entraîné une forte croissance des **entreprises multinationales** qui ont besoin:



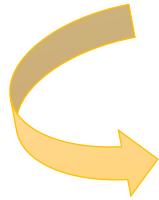
- d'une information **plus fiable**, plus **transparente**,
- et surtout plus **homogène**,



pour faciliter la **compréhension des états financiers** et permettre une **meilleure comparaison** entre les entités multinationales.

Dans un monde où les **capitaux**, les **marchés** et les **entreprises** sont internationaux, la **comptabilité** doit être **aussi internationale** pour faciliter la comparaison les performances des entreprises.

C'est dans ce sens que les **normes comptables internationales l'IAS/IFRS** ont vu le jour afin de « créer un **langage universel de comptabilité** et un univers unique des **méthodes comptables** ».



L'adoption du **référentiel comptable international** vise, donc, à favoriser **l'homogénéité** des informations financières publiées.

En **1973**, des **organisations de professionnels** de la comptabilité ont décidé de créer un **organisme privé** dans le but de promouvoir **l'harmonisation comptable internationale**.

L'International Accounting Standard Committee (IASC) est ainsi devenu la référence mondiale de la normalisation comptable

et les **IAS (International Accounting Standards)** sont adoptés dans un nombre grandissant de pays et d'entreprises.

Actuellement le normalisateur international (IASB, International accounting standard board) est en train de mettre en place un **référentiel simplifié** destiné aux **petites et moyennes entreprises**.

En Europe :



Depuis **Janvier 2005**, l'application des normes comptables internationales est devenue **obligatoire** pour établir les états financiers.

Au Maroc :

Conscient de l'importance de ses normes, le Maroc s'engage peu à peu dans la voie qui permettra d'aboutir à **l'adoption de ce référentiel internationale**.

Et ce dans le souci de garantir **l'ouverture du tissu économique national** sur les investisseurs et les bailleurs de fonds étrangers.

Les **grandes structures** se sont mises l'une après l'autre, à adapter leur management financier aux normes internationales IFRS pour gagner leur part du marché international

et à partir du **1er janvier 2008**, ce standard devient obligatoire pour les **comptes consolidés des banques marocaines**.

Le passage aux normes IFRS constitue, donc, pour les sociétés marocaines une **véritable mutation** du fait des divergences importantes entre

Le Code Général de Normalisation Comptable (**CGNC**)

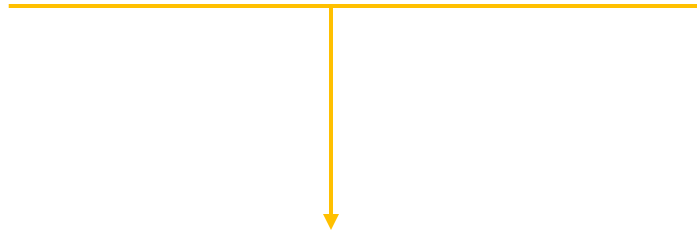
et les normes **IFRS**.

Section 1^{ère}:

Les enjeux de la Normalisation

Comptable Internationale

Les **économies modernes** reposent sur les **transactions transfrontalières** et **la libre circulation des capitaux internationaux**.



Les investisseurs recherchent des **opportunités de diversification** et **d'investissement** à travers le monde, tandis que les entreprises lèvent des capitaux, effectuent des transactions où ont des activités internationales et des **filiales** dans plusieurs pays.

Dans le passé, ces activités transfrontalières étaient **compliquées** par le fait que différents pays maintenaient leurs **propres normes comptables nationales**.

Pour résoudre cette **complexité**, les **normes IFRS** fournissent un **ensemble de normes** comptables de haute qualité, reconnues à l'échelle internationale, qui apportent aux marchés financiers du monde entier :

Transparence :

en améliorant la comparabilité et la qualité internationale des informations financières, permettant ainsi aux investisseurs et aux autres acteurs du marché de prendre des décisions économiques éclairées :

Responsabilité :

en réduisant le fossé de l'information entre les fournisseurs de capitaux et les personnes à qui ils ont confié leur argent ;

Efficacité économique :

en aidant les investisseurs à identifier les **opportunités** et les **risques** à travers le monde, il y a une amélioration de l'allocation du capital.

Paragraphe 1^{er}: Les Référentiels comptables internationaux

Il existe maintenant **deux référentiels internationaux** :

- Le référentiel comptable américain : **US/GAAP** (generally accepted accounting principles)
- Le référentiel international: les normes **IAS/IFRS**

A) Le référentiel comptable américain : US/GAAP

L'US GAAP définit les **principes comptables américains** de présentation des données financières pour les entreprises publiques et privées. Au nombre d'environ **130**, ces normes évoluent fréquemment et sont applicables aux entreprises cotées aux États-Unis. Beaucoup de groupes internationaux les ont adoptées afin d'attirer **les capitaux anglosaxons**.

Elles ont été définies **en 1973** par le **FASB**, organisme de **droit privé**, même s'il est sous le **contrôle politique** de la **SEC** (securities and exchange commission), le gendarme des marchés américains.

B) Le référentiel international: les normes IAS/IFRS

□ **IASC** : International Accounting Standards Committee

IASC est fondé **en juin 1973** à Londres, et remplacé par l'International Accounting Standards Board (**IASB**) à partir du 1er avril 2001.

L'**IASC** est un **organisme privé** qui était chargé d'élaborer les **normes comptables internationales** (International Accounting Standards, ou **IAS**) et de promouvoir leur utilisation.

Les IAS élaborés après le 1/4/2001 par l'IASB s'appellent:



International Financial
Reporting Standards ou **IFRS**,

- bien que l'expression **IAS** reste couramment utilisée pour désigner **l'ensemble des standards comptables internationaux** recommandés par l'IASB (**certaines IAS** non encore remplacés, et les **IFRS**).

L'IASB avait été fondé par **un accord** entre les institutions comptables des pays suivants: Australie, Canada, France, Allemagne, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, USA. Elle comptait environ 140 institutions membres, dans **104 pays**.

IASB

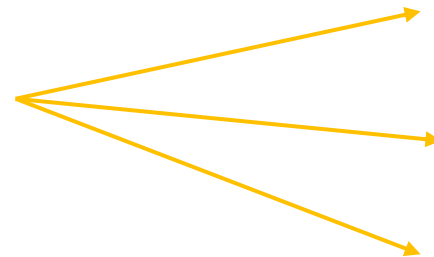
(International Accounting Standards Board)
ou Bureau international des normes comptables,

L'**IASB** est une structure de droit privé dont le siège est basé à Londres. C'est:



le comité des normes
comptables internationales.

L'IASB a pour mission de:



préparer ,

de voter

et de publier les normes IFRS.

IASCF

(International Accounting Standards Committee Foundation).

C'est un organisme privé à but non lucratif créée en 2001 par des représentants des associations professionnelles d'experts comptables et composée de vingt deux membres appelés "**trustees**" qui ont pour fonction d'assurer la **direction de l'I.A.S.B.** ainsi que des entités qui lui sont associées.

Son rôle est de :

- revoir annuellement la **stratégie de l'IASB**, approuver son **budget** et assurer son **financement** ;
- évaluer **l'efficacité** de l'IASB ;
- étudier les questions stratégiques générales sur les **normes comptables internationales** ;
- **promouvoir** l'IASB et ses travaux.

Organisation des structures de l'IFRS

IASCF

International Accounting Standards
Committee Foundation)

organisme qui **supervise** le
normalisateur comptable
international (IASB)



IASB

(International Accounting Standards
Board) ou comité international des
normes comptables

chargé d'élaborer les **normes comptables
internationales** (International Accounting
Standards, ou **IAS**) et de promouvoir leur
utilisation

Les dates clés des normes comptables internationales sont :

1973	Création de l'IASC (International Accounting Standards Committee) fondé à la suite d'un commun accord entre les organisations comptables des pays suivants : Australie, Canada, France, Allemagne, Japon, Mexique, Pays bas, Royaume uni et des Usa
1975	Publication de deux normes IAS 1 et IAS 2
1982	Octroi du role de normalisateur comptable international à l'IASC
1989	Publication des cadres conceptuel
2001	Réforme de l'IASC et apparition de l'IASB (nternational Accounting Board)
2007	Publication du projet IFRS pour les PME
2013	Progression notable dans l'adoption des IFRS au niveau mondial

C/ Pourquoi y a-t-il coexistence
entre les IAS et les IFRS

Les **IAS** (International Accounting Standards) et les **IFRS** (International Financial Reporting Standards) coexistent parce qu'ils représentent **deux étapes historiques** dans l'évolution des normes comptables internationales.

1) Contexte historique

□ IAS:

- Les IAS ont été développés par l' IASC (International Accounting Standards Committee) , un organisme créé **en 1973**. L'objectif était **d'harmoniser les pratiques comptables à l'échelle internationale** pour améliorer la comparabilité des états financiers entre les pays.

□ IFRS:

En **2001**, l'IASC a été remplacé par l'**IASB** (International Accounting Standards Board) , un organisme plus indépendant et professionnel. L'IASB a repris les normes existantes (**les IAS**) et a commencé à publier de **nouvelles normes** sous le nom d'**IFRS**.

2) Coexistence entre les IAS et les IFRS

- Continuité :

Les IAS existants n'ont pas **été abrogés** lors de la création des IFRS. Ils ont été **conservés et intégrés** dans le cadre des **normes internationales**. Ainsi, les IAS restent applicables tant qu'ils n'ont pas été remplacés ou révisés par une nouvelle norme IFRS.

- Évolution progressive:

L'IASB a préféré **moderniser progressivement** les normes existantes (IAS) plutôt que de tout remplacer d'un coup. **Certaines IAS** ont été **révisées** et **renommées en IFRS**, tandis que d'autres restent **en vigueur** sous leur **forme originale**.

3) Différence entre IAS et IFRS

- IAS:

Ce sont les normes comptables internationales publiées avant 2001. Elles couvrent **des sujets de base** comme la **présentation des états financiers (IAS 1)**, les **stocks (IAS 2)**, ou les **immobilisations corporelles (IAS 16)**.

- IFRS :

Ce sont les normes publiées après 2001 par l'IASB. Elles abordent des sujets plus **complexes** ou **modernes**, comme les **instruments financiers (IFRS 9)**, les **contrats de location (IFRS 16)**, ou les **contrats d'assurance (IFRS 17)**.

4) Exemples de normes IAS et IFRS

- IAS :

- IAS 1 : Présentation des états financiers
- IAS 2 : Stocks
- IAS 16 : Immobilisations corporelles
- IAS 36 : Dépréciation des actifs

- IFRS :

- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires
- IFRS 16 : Contrats de location
- IFRS 17 : Contrats d'assurance

5) Le non remplacement total des IAS par les IFRS ?

Les IFRS n'ont pas remplacé totalement les IAS pour **trois raisons** essentielles:

- Pratique et stabilité :

Remplacer toutes les IAS par des IFRS serait un **processus long** et **coûteux** pour les entreprises. L'IASB préfère moderniser les normes progressivement.

- Utilité des IAS :

De nombreuses IAS restent pertinentes et n'ont pas besoin d'être remplacées. Par exemple, IAS 1 (présentation des états financiers) est toujours largement utilisé.

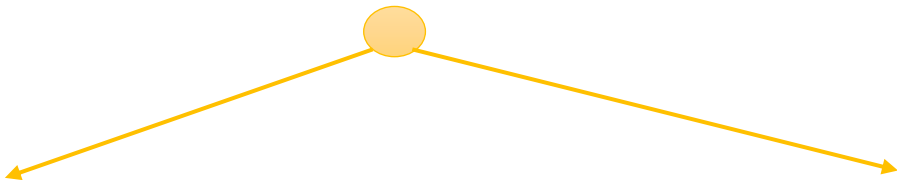
- Priorités de l'IASB :

L'IASB se concentre sur les **domaines** où les normes doivent être **mises à jour** pour répondre aux **évolutions économiques** (par exemple, les instruments financiers ou les contrats d'assurance).

6) Fusion progressive

- Au fil du temps, certaines IAS ont été révisées et intégrées dans les IFRS. Par exemple :
 - **IAS 17** (Contrats de location) a été remplacé par IFRS 16.
 - **IAS 39** (Instruments financiers) a été partiellement remplacé par IFRS 9.

Cependant, de nombreuses IAS restent **en vigueur** car elles n'ont pas encore été remplacées.



Les IAS et les IFRS **coexistent** parce qu'ils représentent **deux phases** d'un même **processus** : l'harmonisation et la modernisation des normes comptables internationales.

Les IAS sont les normes "historiques", tandis que les IFRS sont les normes "modernes". Ensemble, ils forment un **cadre complet** pour la **comptabilité internationale**.

Normes IAS (International Accounting Standards)

- IAS 1 : Présentation des états financiers
- IAS 2 : Stocks
- IAS 7 : Tableaux des flux de trésorerie
- IAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs
- IAS 10 : Événements postérieurs à la date de clôture
- IAS 12 : Impôts sur le bénéfice
- IAS 16 : Immobilisations corporelles
- IAS 19 : Avantages aux employés
- IAS 20 : Comptabilisation des subventions publiques
- IAS 21 : Effets des variations des taux de change
- IAS 23 : Coûts d'emprunt
- IAS 24 : Informations à fournir sur les parties liées
- IAS 26 : Comptabilisation et rapport financier des régimes de retraite
- IAS 27 : États financiers consolidés et séparés
- IAS 28 : Participations dans des entreprises associées
- IAS 29 : Information financière dans des économies hyper inflationnistes
- IAS 32 : Instruments financiers : Présentation
- IAS 33 : Bénéfice par action
- IAS 34 : Information financière intermédiaire
- IAS 36 : Dépréciation des actifs
- IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- IAS 38 : Immobilisations incorporelles
- IAS 39 : Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation
- IAS 40 : Immobilisations d'investissement
- IAS 41 : Agriculture

Normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

- IFRS 1 : Première adoption des IFRS
- IFRS 2 : Paiements fondés sur des actions
- IFRS 3 : Regroupements d'entreprises
- IFRS 4 : Contrats d'assurance
- IFRS 5 : Actifs non courants détenus en vue de la vente
- IFRS 6 : Prospection et évaluation des ressources minérales
- IFRS 7 : Instruments financiers : Informations à fournir
- IFRS 8 : Segments opérationnels
- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRS 10 : États financiers consolidés
- IFRS 11 : Accords conjoints
- IFRS 12 : Informations à fournir sur des participations
- IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur
- IFRS 14 : Comptes de report réglementaires
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires
- IFRS 16 : Contrats de location
- IFRS 17 : Contrats d'assurance

Paragraphe 2^{ème} : Les états financiers

1) Liste des états financiers

Selon la **norme IAS 1**, les états financiers comprennent les composantes suivantes :

- un état de situation financière à la fin de la période (bilan)
- un état du résultat global de la période (CPC) ;
- un état des variations de capitaux propres de la période ;
- un état de flux de trésorerie de la période ;
- des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives ;

2) Les destinataires des états financiers

Les **utilisateurs** des **états financiers** comprennent les **investisseurs** actuels et potentiels, les membres du personnel, les **prêteurs**, les **fournisseurs** et autres créanciers, les **clients**, les Etats et leurs organismes publics et le **public**.

3) L'objectif des états financiers

L'objectif des états financiers est de « **fournir une information** sur la **situation financière**, la **performance** et les **variations** de la situation financière d'une entreprise, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des **décisions économiques** ».

C- Principes comptables

Le cadre conceptuel établit la différence entre, les hypothèses de base, les caractéristiques qualitatives des états financiers et les **contraintes à respecter** pour que l'information soit **fiable**.

A / Hypothèses de base

☐ Comptabilité d'engagement :

les **charges** et les **produits** sont comptabilisés sur **l'exercice** de leur **naissance** quel que soit la date de leur règlement.

☐ Continuité d'exploitation :

les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse qu'une entreprise est en situation de **continuité d'exploitation** et poursuivra ses activités dans un **avenir prévisible**.

B / Caractéristiques qualitatives des états financiers

- 
- Intelligibilité** l'information doit être compréhensible
- Pertinence** l'information doit influencer les décisions des décideurs
- Fiabilité** l'information doit être exempte d'erreurs
- Comparabilité** l'évaluation et la présentation doivent être cohérentes
- Image fidèle** l'information doit présenter une image fidèle des transactions
- Prééminence de la substance sur la forme** présenter l'information selon la réalité et non pas la forme juridique
- Importance relative** l'information doit être présentée sans les omissions volontaires
- Neutralité** l'information doit être présentée sans parti pris
- Prudence** les actifs et les passifs ne doivent pas être sur évalués ou sous évalués
- Exhaustivité** l'information présente dans les états financiers doit être exhaustive

Paragraphe 3^{ème}: Comparaison entre les normes IAS-IFRS et les normes comptables marocaines CNGC

Les IAS/IFRS établissent des **règles** et des **principes comptables** pour divers domaines tels que:

- la présentation des états financiers,
- la reconnaissance des revenus,
- la comptabilisation des actifs et des passifs,
- les instruments financiers, les contrats de location, etc....

L'**objectif** des IAS-IFRS est de fournir des **normes comptables cohérentes** et **comparables** pour les entreprises qui opèrent dans différents pays et qui doivent respecter les différentes réglementations fiscales.

Les IAS-IFRS sont continuellement **mises à jour** pour refléter les changements dans l'environnement économique et commercial, ainsi que pour répondre aux **besoins des utilisateurs** des états financiers et **d'harmoniser les pratiques comptables à travers le monde** en fournissant des directives claires et précises sur la manière de présenter des états financiers.

Le cadre Général de Normalisation Comptable marocain (CGNC)

Le CGNC marocain est

- un **ensemble de règles et de principes comptables** qui régissent l'établissement des états financiers des entreprises au Maroc..
- Il a été mis en place par l'**AMMC** en **2008** pour **harmoniser** les **pratiques comptables internationales** (IAS-IFRS) et vise à renforcer la transparence et la fiabilité de l'information financière
- IL est applicable à toutes **les entreprises**, quelque soit leur taille ou leur secteur d'activité..

Le processus de la normalisation comptable au Maroc

1982:

Le ministre des Finances lance un projet de réforme du plan comptables marocain, inspiré par les dispositions du plan comptable français

1986:

l'élaboration du Code Général du Plan Comptable, comprenant la Norme Générale Comptable (NGC) et le Plan Général des entreprise (PGCE)

1986:

Mise en place du projet de loi n°9-88 relative aux obligations comptables des commerçants

1992:

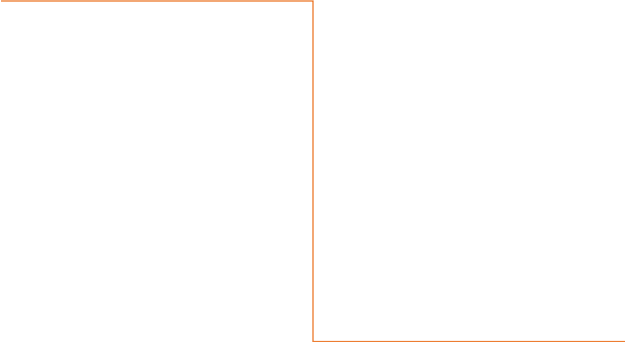
l'adoption de la loi relative à l'obligation comptable des commerçants et les entreprises doivent appliquer le nouveau plan du CGNC à compter de l'exercice 1994.

2008:

Mise en conformité du CGNC par l'AMMC avec certains principes comptables des IFRS

Champs d'application:

Les normes IAS-IFRS ont une **portée internationale** et sont conçues pour être appliquées par les sociétés cotées sur les marchés internationaux, tandis que les **normes comptables marocaines** sont spécifiquement adaptées aux **entreprises marocaines**.



Adaptation locale:

les normes comptables marocaines peuvent inclure des **ajustements** ou des **interprétations spécifiques** pour répondre aux besoins et aux exigences du Maroc, tandis que les normes **IAS-IFR** sont généralement appliquées sans **modification significative**.

Les principales divergences entre le CGNC et les normes IAS-IFRS



Les normes IAS-IFRS exigent une **évaluation régulière de la valeur de marchés**, tandis que les normes marocaines permettent une **approche plus prudente**.

Les normes IAS-IFRS ont une **portée internationale**, tandis que les normes marocaines sont propres au **contexte national**

Les conséquences des divergences sur la gestion fiscale et comptables des entreprises marocaines

Les divergences entre les normes comptables marocaines et les normes IAS/IFRS peuvent avoir **plusieurs conséquences** sur la **gestion fiscale** et **comptable** des entreprises marocaines, telles que:

- Conformité des états financiers

Les entreprises marocaines qui opèrent dans des contextes internationaux peuvent rencontrer des difficultés pour **se conformer aux normes internationales** et pour **préparer des états financiers** qui soient compréhensibles pour les investisseurs internationaux.

- Traitement des immobilisations

Le CGNC marocain autorise la **capitalisation des intérêts** sur les emprunts liés à la construction d'actifs immobilisés. Les normes IAS/IFRS imite cette pratique à la notion d'**actif qualifié** pour capitaliser les intérêts.

- Evaluation des stocks

Le CGNC marocain permet à l'entreprise d'utiliser soit la **méthode du coût**, soit la méthode du marché net le plus bas normes IAS/IFRS exigent l'utilisation de la méthode du **coût** ou **de la juste valeur**.

Globalement, les normes **IAS/IFRS** sont plus orientées vers une **présentation fidèle** de la **situation financière** d'une entreprise, tandis que le **CNGC** est **plus conservateur** dans son approche.

Les **divergences** en matière de **gestion fiscale et comptable** peuvent avoir **un impact significatif** sur les **entreprises marocaines**, notamment celles **cotées en bourse**.

Ces divergences peuvent entraîner des **erreurs** dans la **préparation des états financiers**, ce qui peut compromettre leur **fiabilité** et leur **exactitude**.



Cela peut avoir un **impact négatif** sur la **confiance** des **actionnaires**, des **investisseurs** et des **autres parties prenantes** dans l'entreprise.

Ces divergences peuvent également entraîner :



une augmentation **des coûts** et des **effets** nécessaires pour **se conformer** aux normes fiscales et comptables.

Les entreprises peuvent avoir besoin de recourir à :



des **experts** pour les aider à comprendre et à appliquer les **règles fiscales et comptables complexes**, ce qui peut être **coûteux**.

L'adoption des normes IAS/IFRS permet au Maroc de se conformer aux **standards internationaux** de comptabilité et de présentations des états financiers. Cela favorise:

- la **comparabilité des informations financières** avec les entreprises internationales, facilite les **investissements étrangers** et renforce **l'intégration économique** du Maroc au niveau mondial.

- Facilite **l'accès aux marchés internationaux de capitaux** aux **entreprises marocaines**. Grâce aux IAS / IFRS, elles peuvent attirer plus facilement les investisseurs étrangers en émettant **des titres sur les marchés internationaux**.

Le passage du **coût historique** à l'émergence de la **juste valeur** dans les normes comptables reflètera un changement majeur dans l'évaluation des actifs et des passifs présentés dans les états financiers. Cela permet de mieux refléter en **temps réel la valeur économique réelle des actifs et des passifs** à un moment donné sur la performance et la situation économique des entreprises.

Chapitre 2^{ème}: Présentation des états financiers

(IAS 1)

Section 1^{ère}: Liste des principales IAS et IFRS selon l'objet

1. Présentation des états financiers

- **IAS 1** : Présentation des états financiers (structure et contenu).
- **IAS 7** : Tableau des flux de trésorerie.
- **IAS 8** : Politiques comptables, changements d'estimations et erreurs.

2. Actifs et passifs

- **IAS 16** : Immobilisations corporelles (amortissement, dépréciation).
- **IAS 36** : Dépréciation des actifs.
- **IAS 38** : Immobilisations incorporelles (brevets, logiciels).
- **IFRS 9** : Instruments financiers (classification, évaluation, dépréciation).
- **IFRS 16** : Contrats de location (baux).

3. Produits et charges

- **IAS 18**: Produits des activités ordinaires (remplacé par IFRS 15).
- **IFRS 15** : Produits des contrats avec les clients.

4. Consolidation et groupes

- **IAS 27** : États financiers consolidés et individuels.
- **IAS 28** : Investissements dans des associés et coentreprises.
- **IFRS 10** : États financiers consolidés.
- **IFRS 11** : Accords conjoints.

5. Informations à fournir

- **IAS 24** : Informations sur les parties liées.
- **IFRS 7** : Instruments financiers : informations à fournir.

6. Spécificités sectorielles

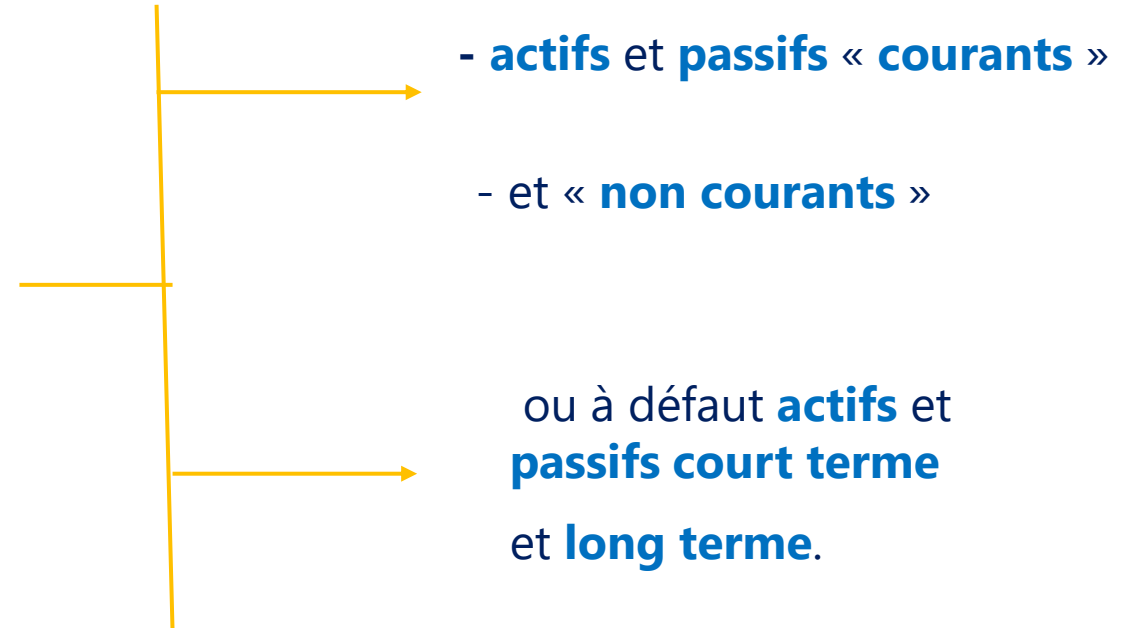
- **AS 41** : Agriculture.
- **IFRS 6**: Exploration et évaluation des ressources minérales.

Les **états financiers** sont une **présentation structurée** de la situation financière et de la performance financière d'une entité. Ces états doivent être présentés au minimum une fois par an.

Section 2^{ème} : État de la situation financière

(Le Bilan)

La **norme IAS 1** n'impose pas de présentation formelle du bilan. Cependant, le bilan doit être présenté en distinguant



Paragraphe 1^{er}: le concept d'actif

La notion **d'Actif courant** :

Un actif est considéré comme courant dans les cas suivants où il est :

- destiné à être **vendu** ou être **consommer** dans son cycle d'exploitation normal (exemple les stocks);
- un actif de trésorerie librement négociable (**TVP** par exemple) ;
- à être réaliser dans les **douze mois** qui suivent la période de reporting
- composé de **trésorerie** ou d'équivalent de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour **régler un passif** pendant au moins douze mois après la période de reporting.

Actif non courant: Il regroupe tous les autres actifs (immobilisations, créances **plus de 12 mois**,...)

Paragraphe 2^{ème}: le concept de Passif

La notion de **Passif Courant**

Le passif est considéré comme courant dans les cas suivants :

- Il sera réglé dans le cadre de cycle normal d'exploitation (par exemple: dettes frs)
- Il sera réglé dans les 12 mois
(par exemple le découvert ou la facilité de caisse)

Le **Passif non courant**

Il regroupe les autres éléments (emprunts, provisions,...)

D'une manière générale, font partie du **passif courant** :

- Les **éléments du cycle d'exploitation**: dettes envers le personnel, les fournisseurs,... même s'ils doivent être réalisés dans plus de 12 mois.

- **La partie du passif non courant**

(ex: emprunt restant à payer après un an (passif non courant). L'échéance de l'année est inscrite dans le passif courant)

Paragraphe 3^{ème} : le Concepts de capital et de maintien du capital

Le concept financier de capital est adopté par la plupart des entreprises pour préparer leurs états financiers:

Selon un concept financier :

le capital est synonyme **d'actif net** ou de **capitaux propres** de l'entreprise.

Selon un concept physique :

le capital est considéré comme la **capacité productive** de l'entreprise, fondée, par exemple, sur les **unités produites par jour**.

Section 3^{ème} : Présentation de La norme IAS 1

Paragraphe 1^{er}: Présentation du Bilan selon les IFRS

La norme (IAS 1) ne prescrit aucun **ordre** ou **format de présentation du bilan** mais elle donne la **liste des informations** qui doivent obligatoirement figurées au bilan :

Exemples d'éléments d'actifs

- immobilisations incorporelles ;
- immobilisations corporelles
- immeubles de placement ;
- immobilisations financières ;
- actifs biologiques ;
- stocks ;
- clients et autres débiteurs ;
- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les actifs destinés à être vendus dans 12 mois;

Exemples d'éléments du passif

- fournisseurs et autres créditeurs ;
- les dettes financières portant intérêts ;
- provisions ;
- passifs et actifs d'impôt différé
- passifs et actifs d'impôt exigible
- les intérêts minoritaires ;
- capital émis et réserves.

Exemple de présentation du Bilan

ACTIF

ACTIFS	Notes	Année
Actifs non-courants		
Goodwill		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Actifs biologiques		
Participations dans les entreprises associées		
Autres actifs financiers		
- Actifs disponibles à la vente (part à plus d'un an) - Actifs détenus jusqu'à l'échéance (part à plus d'un an) - Prêts et avances (part à plus d'un an)		
Actifs d'impôt différé		
Total Actifs non-courants		
Actifs courants		
Stocks		
Actifs d'impôts exigibles		

Clients et autres débiteurs		
Autres actifs financiers		
- Actifs détenus à des fins de transaction - Actifs disponibles à la vente (part à moins d'un an) - Actifs détenus jusqu'à l'échéance (part à moins d'un an)		
Prêts et avances (part à moins d'un an)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Total actifs non-courants		
TOTAL ACTIF		

PASSIF

PASSIFS	Notes	Année
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital émis		
Réserves		
Prime d'émission		
Ecart de réévaluation		
Résultats accumulés non distribués		
Ecart lié à la variation de juste valeur des instruments de couverture		
Intérêts minoritaires (*)		
Passifs non-courants		
Emprunts et dettes financières à long terme		
Dettes convertibles supérieures à un an		
Provisions à long terme		
Engagements de retraites et autres avantages assimilés (Part +1an)		
Passifs financiers		
Financement garanti		
Obligations au titre de la location financement échues (+1an)		
Autres passifs financiers (part à + 1 an)		
Impôts différés		
Total passif non courants		

Passifs courants		
Dettes convertibles inférieures à un an		
Provisions à court terme		
Engagements de retraites et autres avantages assimilés (Part -1an)		
Dettes d'impôt		
Fournisseurs et autres créiteurs		
Passifs financiers		
Obligations au titre de la location financement (échues à -1 an)		
Emprunts et dettes financières à court terme		
Passifs détenus à des fins de transaction		
Autres passifs financiers (part à - 1 an)		
Total passifs courants		
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		

Exercice

Rubriques	Echéances (< 12 mois)	Echéances (>12 mois)	Courant ou non courant
ACTIF IMMOBILISE			
Ecarts d'acquisition			
Immob incorporelles			
Immob corporelles			
Immob financières détenues pour une longue durée			
Immob financières : - détenues à des fins de transaction - ou à court terme	X	X	
Titres mis en équivalence			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks encours	X	X	
Clients et comptes rattachés	X	X	
Autres créances réalisées dans le cadre du cycle d'exploitation	X	X	
Autres créances non réalisées dans le cadre du cycle d'exploitation	X	X	
TVP			
Disponibilités			
Prov pour RC			
DETTES			
Emprunts et dettes financières (emprunts (- 1an) et découvert)	X		
Emprunts et dettes financières (si accord de refinancement signé à la clôture de l'exercice	X	X	
Frs et CR	X	X	
Autres dettes si passif est lié à l'exploitation	X	X	
Autres dettes si passif non est lié à l'exploitation	X	X	

Corrigé :

Rubriques	Echéances (< 12 mois)	Echéances (>12 mois)	Courant ou non courant
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			NC
Immob incorporelles			NC
Immob corporelles			NC
Immob financières détenues pour une longue durée			NC
Immob financières : • détenues à des fins de transaction • ou à court terme	X	X	C NC
Titres mis en équivalence			NC
ACTIF CIRCULANT			
Stocks encours	X	X	C
Clients et comptes rattachés	X	X	C
Autres créances réalisées dans le cadre du cycle d'exploitation	X	X	C
Autres créances non réalisées dans le cadre du cycle d'exploitation	X	X	C NC
TVP			C
Disponibilités			C
Prov pour RC			C ou NC
DETTES			
Emprunts et dettes financières (emprunts (- 1an) et découvert)	X		C
Emprunts et dettes financières (si accord de refinancement signé à la clôture de l'exercice	X	X	NC NC
Frs et CR	X	X	C
Autres dettes si passif est lié à l'exploitation	X	X	C
Autres dettes si passif non est lié à l'exploitation	X	X	NC C

Soit le bilan de la SA « **Star Net** » avant affectation au 31/12/N (en milliers):xxx

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		FINAN PERMANENT	
Immobilisations incorporelles	300	Capital social	450
Immobilisations corporelles	1200	Réserves	600
Immob. financières (1)	525	Résultat net	225
ACHT		Prov pour litiges (3)	75
Stock de m/ses	600		
Clients et CR (2)	450	PCHT	
TVP	60	Fournisseurs (4)	600
TA		Dettes et fiscales et sociales (4)	300
Banque	15	Dettes financières (5)	900
TOTAL	3150	TOTAL	3150

(1) il s'agit des titres de participation pour 450 et d'un prêt accordé à une filiale pour un montant de 75. Ce prêt doit être remboursé dans 6 mois.

(2) dont 90 correspondant à des créances à échéances supérieures à 12 mois

(3) il s'agit d'un litige avec un salarié. Le litige sera tranché dans 3 mois

(4) ces dettes ont une échéance inférieure à 12 mois

(5) dont 225 de découvert et 75 remboursables dans les 12 mois

TAF: Présenter le bilan selon la présentation courant/non courant requise par la norme IAS.

Corrigé

ACTIF		PASSIF	
Actifs non courants		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	300	Capital émis	450
Immobilisations corporelles	1200	Réserves	600
Titres de participation	450	Résultat non distribué	225
Créances clients	90		
Actifs courants		Passifs non courants	
Stock de m/ses	600	Emprunts	600
Créances clients	360	Passifs courants	
Autres créances (prêt filière)	75	Dettes fournisseurs	600
Trésorerie	75	Dettes fiscales et sociales	300
		Provisions	75
		Dettes financières	300
TOTAL	3150	TOTAL	3150

Section 4^{ème}: Etat de résultat
global (compte de résultat)

IAS 01

propose une
présentation du
compte de
résultat:

- ❑ soit par « **nature** », présentation fortement utilisée par les entreprises, (Chiffre d'affaires, salaires, dotations aux amortissements, frais de transport,...)
- ❑ soit par « **destination** » (production, distribution, administration)

Aucune **présentation n'est imposée**. Mais un certain **nombre d'éléments** doivent **obligatoirement** figurer au compte de résultat. Il s'agit de :

- Produit des activités ordinaires ;
- Charges financières ;
- Quote part dans le résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence ;
- Résultat avant impôt des cessions d'actifs ou règlements de passifs lors d'abandon d'activités ;
- Charge d'impôt sur le résultat ;
- Résultat net de l'exercice (après impôts) ;
- Résultat net de l'exercice - part des minoritaires ;
- Résultat net de l'exercice - part du Groupe ;
- Résultat par action, de base et dilué.

Paragraphe 1^{er}: Présentation par nature du compte de résultat

	N	N-1
Produits des activités ordinaires		
Autres produits opérationnels		
Variation des stocks d'encours et de produits finis		
Production immobilisée		
Frais de personnel		
Dotations aux amortissements		
Autres charges opérationnelles		
Résultat opérationnel		
Produits financiers		
Charges financières		
Quore-part dans le résultat comptabilisé suivant la méthode de la mise en équivalence		
Profils liés aux activités abandonnées		
Résultat avant impôt		
Charge d'impôt sur le résultat		
Résultat après impôt		
Intérêts minoritaires		
Résultat net de l'exercice		
Résultat par action		

Paragraphe 2^{ème}: Présentation par destination compte de résultat

	N	N-1
Produits des activités ordinaires		
Coût des ventes		
Marge brute		
Autres produits opérationnels		
Coûts commerciaux		
Charges administratives		
Autres charges opérationnelles		
Résultat opérationnel		
Produits financiers		
Charges financières		
Quore-part dans le résultat comptabilisé suivant la méthode de la mise en équivalence		
Profils liés aux activités abandonnées		
Résultat avant impôt		
Charge d'impôt sur le résultat		
Résultat après impôt		
Intérêts minoritaires		
Résultat net de l'exercice		
Résultat par action		

d) Application

Soit les informations concernant la société ITH en N:

- Ventes de **100 000 unités** de produits finis à **150 DH l'unité**;
- Production de **90 000 unités** de produits finis **en N** ;
- **Stock initial** de produits finis **25 000 unités à 80 DH**
- Achats de **95 000 composants** à **40 DH l'unité** ; il faut un composant par unité de produit fini. Le **stock initial** de composants était de **10 000 unités à 40 DH**.
- **Charges de personnel 6 000 000 DH** :
 - personnel de production : **3 600 000**,
 - personnel commercial : **1 400 000**
 - personnel administratif : **1000 000**.
- **Dotations aux amortissements** du matériel industriel : **500 000 DH**
- **Loyer** de siège social : **80 000 DH**
- Frais de transport des produits vendus : **2 DH par unité vendue**
- **Impôt** sur les **bénéfices** : **1 200 000 DH**
- Les stocks sont évalués **en FIFO**

Travail à faire

Présenter le compte de résultat :

- 1) Avec un classement des charges par nature ;
- 2) Avec un classement des charges par destination

Corrigé :

Présentation du Compte de résultat
par nature des charges.

Il faut d'abord déterminer le **coût de production** des produits finis fabriqués pour pouvoir évaluer le stock final des produits finis et en déduire la variation de stock.

Le **coût de production** des produits fabriqués est égal à :

- Composants $90\,000 \times 40 = 3\,600\,000$
- Personnel de production = $3\,600\,000$
- Dotations aux amortissements de matériel

de production = $500\,000$

Total = 7 700 000

Soit par unité = $7\,700\,000 / 90\,000$
= **85.55 DH**

Le stock final: SI + production – ventes
($25\,000 + 90\,000 - 100\,000 = 15\,000$)

$15\,000 \times 85,55 = 1\,283\,250$

Variation des stocks:

Stock initial : $25\,000 \times 80 = 2\,000\,000$

Stock final : $15\,000 \times 85,55 = 1\,283\,250$

Variation des stocks: - **716 750**

cela signifie une diminution des stocks

Consommation de matières premières:

Achats de MP + variation de stock de MP:

Achats de MP

$95\,000 \times 40 = 3\,800\,000$

variation des stocks MP:

SI: $10\,000 \times 40 = 400\,000$

SF: $15\,000 \times 40 = 600\,000$

$400\,000 - 600\,000 = -200\,000$

$3\,800\,000 - 200\,000 = \mathbf{3\,600\,000}$

Charges externes = 280 000 DH

Transport $100\,000 \times 2 = 200\,000$ DH

Loyer = 80 000 DH

ventes	1 5000 000
Variation des stocks	716 750
Consommation matières premières	3 600 000
Charges externes (transport + loyer)	280 000
Charges du personnel	6000 000
Dotations aux amortissements	500 000
Impôt sur les sociétés (IS)	1 200 000
<u>Résultat Net</u>	<u>2 703 250</u>

Corrigé :

Présentation du Compte de résultat
par destination.

Présentation du Compte de résultat par destination des charges.

Le coût de production des produits vendus:

SI $25\ 000 \times 80 = 2\ 000\ 000$

Production nouvelle: $75\ 000 \times 85,55 = 6\ 416\ 750$

Coût de production des produits vendus:

$2\ 000\ 000 + 6\ 416\ 250 = 8\ 416\ 250$

= **8 416 750** (montant arrondi)

Frais de commercialisation:

Charge du personnel commercial = **1 400 000**

Frais de transport des produits vendus

$100\ 000 \times 2 = \mathbf{200\ 000}$

$1\ 400\ 000 + 200\ 000 = \mathbf{1\ 600\ 000}$

Frais d'administration générale:

Charges du personnel administratif + loyer

$1\ 000\ 000 + 80\ 000 = \mathbf{1\ 080\ 000}$

Impôt sur les sociétés= 1 200 000

Ventes	15 000 000
Coût de production des produits finis	8 416 750
Frais de commercialisation	1 600 000
Frais d'administration générale	1 080 000
Impôt sur les sociétés (IS)	1 200 000
Résultat Net	2 703 250

Section 5^{ème} : Etat des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est **obligatoire** et fait partie intégrante des états financiers décrits par l'IAS 1. Son contenu est **normalisé** par la norme IAS 7.



Ce document est essentiel pour les dirigeants, les analystes financiers et les actionnaires. Car il synthétise les entrées et sorties d'argent, durant un exercice.

L'IAS 7 impose aux entreprises de présenter un état des flux de trésorerie (cash flow statement) permettant de:



- fournir des **informations** sur la génération et l'utilisation de la trésorerie



- aider les investisseurs à **évaluer**:



- la **capacité** de l'entreprise à générer des flux de trésorerie



- la **solvabilité** et la **flexibilité** financière de l'entreprise

grâce à l'état des flux de trésorerie, il est facile de comprendre quelles ont été les **ressources** et comment elles ont été **employées**.

Les flux sont classés **par activité** :

- ☐ **Opérationnelles ;**
- ☐ **d'investissement;**
- ☐ **de financement.**

- Précisions des termes suivants

Trésorerie :

Caisse, dépôts à vue, les facilités de caisse, s'ils constituent un élément de gestion de trésorerie (découverts momentanés). Un découvert permanent sera considéré comme un financement

Equivalents de trésorerie :

Placements à court terme (moins de 3 mois depuis la date d'acquisition) :

- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur ;

Paragraphe 1^{er}: Les flux de trésorerie

A) Les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle

Ils comprennent les **flux d'exploitation** relatifs aux **charges** et aux **produits d'exploitation**

Exemples :

- les **entrées de trésorerie** provenant de la vente de biens et services ;
- les entrées de trésorerie provenant de redevances, d'honoraires, de commissions,.. ;
- les **sorties de trésorerie** à des fournisseurs de biens et services ;
- les sorties de trésorerie aux membres du personnel ou pour leur compte ;
- les sorties de trésorerie ou remboursements d'impôts sur le résultat

B) les flux d'investissements.

Les flux de trésorerie liés aux opérations **d'investissement** comprennent:

- les **flux relatifs aux encaissements** et aux **décaissements** pour acquérir ou céder des immobilisations corporelles (terrains, constructions, matériel et outillage, ...)
- incorporelles (marques, brevets, ...),
- ou financières (Titres de participation, prêts, dépôts et cautionnements,...).

C) les flux de financement.

Les flux de trésorerie liés aux **opérations de financement** résultent de la variation des capitaux propres et d'endettement de l'entité.

Exemples :

- entrées de trésorerie (provenant) de **l'émission d'actions** ou d'autres instruments de capitaux propres ;
- **sorties de trésorerie** faites aux **actionnaires** pour acquérir ou racheter des actions ;
- produits de **l'émission d'emprunts obligataires**, ordinaires, de billets de trésorerie, d'emprunt hypothécaire et autres emprunts à court ou à long terme ;

Application

Selon le tableau suivant, classer les flux de trésorerie suivants selon leur type :

- Opérationnel,
- Financement
- ou Investissement.

Flux	O	F	I
Entrées de trésorerie liées aux ventes de B/S			
Augmentation de capital			
Intérêts décaissés			
Dividendes reçus des entreprises associées			
Vesement des prêts au personnel			
Produits sur cession des TVP			
Encaissements des de redevances et honoraires			
Dividendes versés			
Remboursement des emprunts			
Acquisition d'immobilisation incorporelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Dépenses de développement			
Paieement des salaires			
Paieements des interets des emprunts			
Distribution de dividendes			
Encaissement des interets des prets			
Cession des immobilisations			

Corrigé

Flux	O	F	I
Entrées de trésorerie liées aux ventes de B/S	X		
Augmentation de capital		X	
Intérêts décaissés		X	
Dividendes reçus des entreprises associées			X
Vesement des prêts au personnel			X
Produits sur cession des TVP			X
Encaissements des de redevances et honoraires	X		
Dividendes versés		X	
Remboursement des emprunts		X	
Acquisition d'immobilisation incorporelle			X
Acquisition d'immobilisations corporelles			X
Dépenses de développement			X
Paieiment des salaires	X		
Paieiments des interets des emprunts		X	
Distribution de dividendes		X	
Encaissement des interets des prets			X
Cession des immobilisations			X

Paragraphe 2^{ème}:

Modèle de présentation
de l'état des flux de trésorerie

DESIGNATION	MONTANTS
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Encaissements reçus des entes	
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	
- Intérêts payés	
- Impôt sur les résultats payé	
+ Indemnités perçues à la suite d'un tremblement de terre (élément extraordinaire)	
Total flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (I)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	
- Acquisition, de la filiale Y nette de la trésorerie acquise	
- Acquisition d'immobilisation corporelle	
+ Produit résultat de la vente de matériel	
+ Intérêts encaissés	
+ Dividendes reçus	
Total flux de trésorerie provenant des activités d'investissement(II)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
+ Produits de l'émission des actions	
+ Produits d'emprunts à long terme	
- Remboursement de dettes résultant des contrats de location financement	
- Dividendes versés	
Total flux de trésorerie provenant des activités de financement (III)	
incidences e variations des taux de change sur liquidités	
Variation de trésorerie de la période (I) + (II) + (III)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (IV)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (V)	
Variation de trésorerie de la période (IV) - (V)	
Rapprochement avec le résultat comptable	

Exercice

soit les données suivantes

Soit les bilans de clôture de la société « F » suivants :

Actifs	2018	2017	Passifs	2018	2017
Immob nettes	104 433	89 000	Capital	71 389	47 000
Stocks en cours	657	1 113	Reserves	7 245	4 245
Clients			Resultat net	10 246	8 500
et autres debiteurs	12 624	12 972	Provisions	3 280	2 300
			Impots différés	1 457	220
			Emprunts	28 215	35 500
			Frs et autres dettes	2 487	3 186
Trésorerie	6 605		Trésorerie passif		2 134
Total	124 319	103 085	Total	124 319	103 085

Suite aux informations ci-après :

Encaissements reçus des clients	157 624
Sommes versées aux fournisseurs	132 347
Interets payés	7 029
Interets encaissées sur placements financiers	4 563
Dividendes reçus sur participations	456
Immobilisations corporelles reçues dans l'exercice	25 977
Immobilisations financières cédées au cours de l'exercice : (brut : 1.490, moins valeur : 645)	845
Augmentation de capital par apports numéraire	12 000
Dividendes distribués au cours de l'exercice	5 111
Encaissement d'un emprunt	6 000
Remboursement d'emprunt	1 285
Impôt sur les résultats	1 000

TAF : Présenter l'état des flux de trésorerie

Corrigé

Désignation	Montants
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Encaissements reçus des clients	157 624
Sommes payées aux frs et au personnel	132 347
Intérêts et autres frais financiers payés	7 029
Impôts sur les résultats	1 000
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	17 248
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	
décaissements sur immob corpo et incorporelles	25 977
Encaissements sur cession d'immob corp et incorporelles	0
Décaissements sur acquisition d'immob financière	0
Encaissements sur acquisition d'immob financière	845
Encaissements d'intérêts sur placements financiers	4 563
Dividendes et quote part de résultat reçus	456
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (B)	-20 113
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Encaissement suite à l'émission des actions	12 000
Dividendes payés	5 111
Encaissements provenant d'emprunts	6 000
Remboursements d'emprunts ou autres dettes assimilés	1 285
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C)	11 604
Incidences e variations des taux de change sur liquidités	
Variation de trésorerie de la période (A) + (B) + (C)	8 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-2 134
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 605
Variation de trésorerie de la période	8 739
Rapprochement avec le résultat comptable	10 246

Variation de la trésorerie

Si la variation de la trésorerie $>$ au résultat net

C'est un signe positif car l'entreprise génère plus de cash que son bénéfice l'indique.

les causes possibles:

- amortissement élevés (cash non consommés)
- réduction du BFR (encaissement clients accélérés)
- paiements fournisseurs retardés

Si la variation de trésorerie $<$ au résultat net

Il faut être vigilant, l'entreprise a un bon résultat mais sa trésorerie se dégrade.

les causes possibles:

- le BFR qui se dégrade (les stocks ou les créances clients qui explosent)
- des investissements importants (cash sorti mais non comptabilisé en charge immédiatement)
- dividendes ou remboursement de dettes non inclus dans le résultat)

Chapitre 3^{ème} :

Évaluation
des éléments de l'Actif

Section 1^{ère}: Actif immobilisé (non courant)

Paragraphe 1^{er}: Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Selon **l'IAS 38**, une immobilisation incorporelle est « un **actif non monétaire** identifiable sans substance physique ».

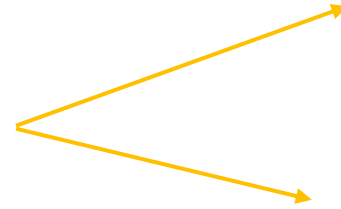
Exemple: les marques, les logiciels, les procédés de fabrication créés par l'entreprise

Une **immobilisation incorporelle**
est considérée comme **identifiable**:

- si elle est **séparable de l'entité** ou si elle bénéficie de **droits** contractuels ou légaux.
- Le caractère séparable fait référence à la possibilité de **céder**, de **transférer** ou de **louer** l'actif considéré, de manière indépendante ou associée, avec d'autres actifs liés.
- Le **contrôle** d'un actif incorporel résulte de la capacité de l'entité à bénéficier des **avantages économiques futurs** . Exemple des droits.

A) Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation incorporelle doit être **comptabilisée** si, et seulement si :



- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à **l'entité** ;
- et le coût de cet actif peut être **évalué** de façon **fiable**.

1) Acquisition séparée

Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend :

- son **prix d'achat**, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- **tout coût**, directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

B) Acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Ils sont enregistrés initialement à **leur juste valeur** à la date d'acquisition et séparément du **goodwill** (quelle que soit la comptabilisation d'origine chez la société acquise) sous réserve d'être identifiables.

Le **goodwill** correspond à l' « écart d'acquisition positif », appelé également **survaleur**.

Un **écart d'acquisition** « nait de la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur de la société acquise ». (consolidation)

Application

- Les dépenses suivantes doivent-elles être comptabilisées en immobilisation incorporelle ? Justifier.

- 1) **Dépenses de formation** 20 000 DH. il s'agit d'une formation à la vente dispensée à l'ensemble de l'équipe commerciale.
- 2) Dépenses liées à la **création d'un progiciel** à usage interne : 10 000 DH. Ces dépenses ont été intégralement engagées en N et peuvent être intégralement considérées comme dépenses de développement
- 3) La marque créée par la société a été évaluées par un **cabinet extérieur** à 400 000 DH.
- 4) En N, la société Light a absorbé l'entreprise « Delta ». Le **prix d'acquisition** comprend la marque créée par Delta pour 50 000 DH ainsi que le fichier clients de Delta évaluée été 12 000 DH.
- 5) Le directeur commercial estime que le **fichier clients** de la société peut être vendu à environ 30 000 DH.

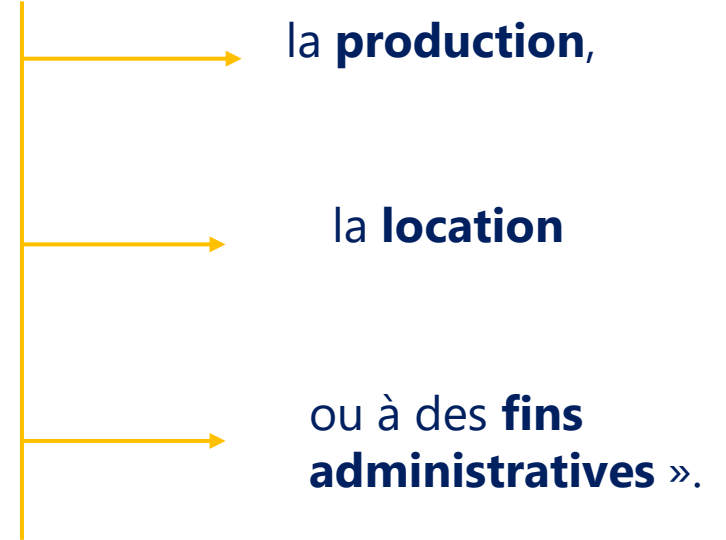
Corrigé

- a) Les **dépenses de formation** ne peuvent jamais être considérées comme un actif incorporel. En effet, elles ne correspondent pas à la définition d'un AI. (il ne s'agit pas d'une ressource contrôlée par la sté car le personnel peut quitter la sté).
- b) Il s'agit bien d'une **immobilisation incorporelle** générée en interne. Le logiciel figurera à l'actif pour 10 000 dh.
- c) Une **marque générée en interne** ne peut être considérée comme actif car son coût de production ne peut pas être identifié. Le fait qu'elle puisse être vendue à 400 000 DH ne change rien.
- d) La marque et le fichier clients ont été générés en interne par l'entreprise « Delta » mais sont considérés comme ayant été acquis par l'entreprise lors de la fusion. Ce sont donc des **actifs incorporels** qui seront inscrits à l'actif du bilan de la société.
- e) Un **fichier clients généré en interne** ne peut être considéré comme un actif.

Paragraphe 2^{ème}: Les Immobilisations corporelles (IAS 16)

L'actif est dit **corporel**:

« s'il s'agit d'une **ressource tangible** contrôlée par la société et utilisée sur plus d'un exercice pour



Exemple : les terrains, les bâtiments, les équipements,...

1) Evaluation d'une immobilisation corporelle acquise lors de l'entrée à l'actif

Une **immobilisation corporelle** est comptabilisée à l'actif à son **coût d'acquisition** ou à son **coût de production** si elle est produite par l'entreprise.

Le coût d'acquisition comprend :

- Le coût d'achat (prix d'achat, frais de douane, taxes non récupérables net des réductions) ;
- Les frais de préparation de site ;
- Les frais de livraison ;
- Les frais d'installation ;
- Les honoraires des professionnels (architectes, ingénieurs,...)

Certains frais sont **obligatoirement exclus** du coût d'acquisition, il s'agit :

- des frais généraux ;
- des frais de démarrages antérieurs à l'exploitation du bien ;
- des pertes d'exploitation subies avant que l'immobilisation ne fonctionne parfaitement ;
- les charges financières sur emprunts contactés pour acquérir l'immobilisation

NB :

Pour déterminer l'existence d'une immobilisation corporelle ; le droit de propriété n'est pas obligatoire. C'est ainsi que figurent dans l'actif **des biens acquis par crédit-bail**.

2) Application

Calculer le **coût d'entrée des acquisitions** suivantes :

- **une machine « A »** au prix de 300 000 DH payé moitié comptant et pour l'autre moitié avec un différé sur 2 ans au taux d'intérêt de 5% ;
- **une machine « B »** au prix de 250 000 DH bénéficiant d'une subvention publique d'investissement à hauteur de 50 000 DH. Les frais d'acquisition s'élèvent à 15 000 DH
- **une machine « C »** au prix de 100 000 DH payé comptant dans leur intégralité moyennant l'obtention d'un escompte de règlement de 5 %, soit 5 000 DH.

Corrigé

Les coûts d'entrée de la Machine A :

Il faut calculer la valeur actuelle (VA) de cette somme future pour l'inclure dans le coût d'entrée:

$$\underline{VA} = \frac{\text{montant futur}}{(1 + \text{taux})^{\text{durée}}}$$

$$= 150\,000 / (1 + 0,05)^2 = 150\,000 / 1,1025 = 136\,053,42 \text{ DH}$$

Coût d'entrée total :

Coût d'entrée = paiement comptant + VA du paiement différé

Coût d'entrée = 150 000 + 136 053,42 = **286 054,42 DH** (arrondi à 286 054 DH)

cela représente la valeur actualisée de l'engagement total, incluant les intérêts sur la partie différée.

coûts d'entrée des machines B et C

Machine B :

250 000 DH – 50 000 DH (subvention) + 15 000 DH (frais d'acquisition) = 215 000 DH

Machine C :

100 000 DH – 5000 DH (escompte) = 95 000 DH

Section 3^{ème} : Actif Courant

Les actifs courant sont des **ressources économiques** nécessaires au **cycle de l'exploitation**, qui sont consommées au cours de l'activité courte de l'entreprise, on y retrouve essentiellement :

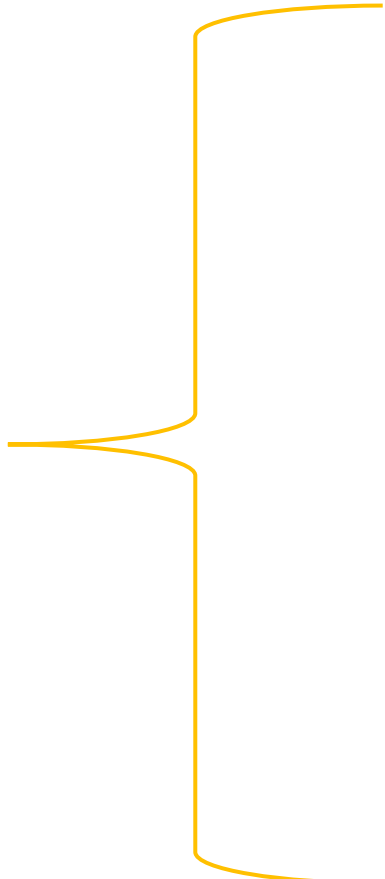
- La **trésorerie disponible** ou placé dans des instruments de trésorerie,
- Les **créances clients** qui sont réalisé dans le cadre de l'exploitation normale, même lorsqu'on ne compte pas les réaliser dans les douze mois après la date de clôture de l'exercice ;
- Les **stocks** (marchandises disponibles à la revente, matières premières et produits finis).

Paragraphe 1^{er}:

les stocks (IAS 2)

1) Définition

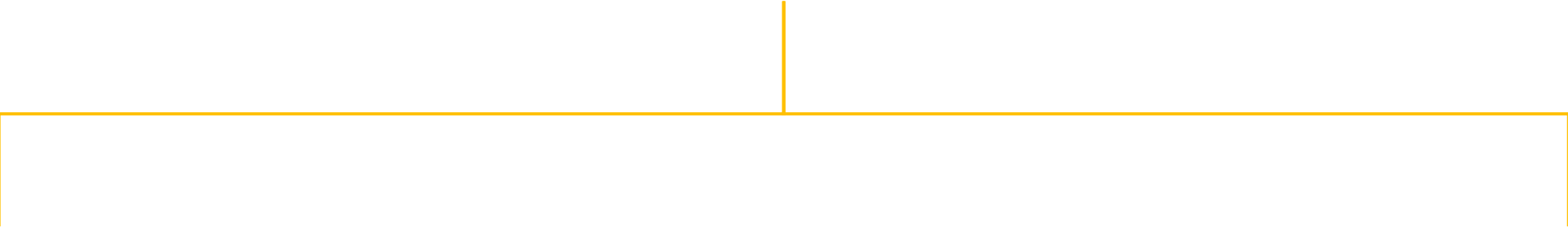
Selon **IAS 2**, les stocks sont définis comme des actifs :

- 
- détenus pour être **vendus** dans le cours normal de l'activité ;
 - en **cours de production** pour une telle vente ;
 - sous forme de **matières premières** ou de **fournitures** devant être consommées dans le processus sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le **processus de production** de biens ou de services.

2) Evaluation initiale

Le coût des stocks doit comprendre **3 composantes** :

❑ **le coût d'acquisition** :

- 
- **le prix d'achat**,
 - les **droits de douane** et autres taxes,
 - **les frais de transport**, de **manutention** et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis des matières premières et des services.

NB :

Les rabais commerciaux, remise et autres éléments similaires sont **déduits** pour déterminer les coûts d'acquisition

❑ le coût de transformation des stocks :

Les coûts directement liés **aux unités produites** (main d'œuvre directe), les *frais généraux de production* fixes et variables qui sont encourus également pour transformer les matières premières en produits finis ;

❑ les autres coûts :

des coûts encourus pour **amener les stocks** à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Certains coûts ne peuvent jamais être inclus dans le **coût des stocks** comme :

- Les coûts des pertes anormales (déchets de fabrication) ;
- Les coûts de stockage ;
- Les coûts administratifs non liés à la production ;
- Les pertes de change liées à l'acquisition des stocks ;
- Les frais de commercialisation (publicité, commissions/CA,...).

Application

Une entreprise fabrique un **produit** « **P** ». En période normale, les quantités produites sont de **300 000 unités** par an.

Au **31/12/N**, le stock est de **40 000 unités**. Le service de contrôle de gestion fournit le calcul du coût de production des unités produites en N.

Calcul du coût de production des unités produites en N

Quantités produites (80% de l'activité normale)	240 000
Consommation de MP	480 000
MOD	340 000
Autres frais variables de production	60 000
Frais fixes de production	100 000
Quote-part de frais généraux (services de siège : compta, direction,...)	70 000
Quote-part de frais de recherche fondamentale	30 000
Coût total de production	1 080 000

- A **quel prix** sera évalué le **stock final** ?

Corrigé

Le coût de production unitaire est:

480 000 (consommation de MP) + 340 000 (MOD)+ 60 000 (autres frais variables de production)
+ 100 000 (frais fixes de production)= **980 000**

$980\,000 / 240\,000 = \mathbf{4,083 \text{ par unité}}$

Les frais généraux et la recherche fondamentale n'entrent pas dans le coût de stocks.

Le stock final serait évalué à $40\,000 \times 4,083 = \mathbf{163\,320}$

Cas de sous-activité :

En excluant le **coût de sous-activité** du coût de production comme l'exige **la norme IAS 2**, on obtient le coût suivant :

Les frais fixes de production ne sont retenus dans le coût qu'à hauteur de 80% de leur Montant c'est-à-dire 80% correspond au rapport entre activité réelle et activité normale
(240 000 / 300 000 = 0,8 x 100 = **80%**)

$980\ 000 - 20\% (100\ 000) =$
 $980\ 000 - 20\ 000 = 960\ 000$
 $960\ 000 / 240\ 000 =$ soit 4 par unité.

Donc le **coût de stock** final devient $4 \times 40\ 000 =$ **160 000**.
Le coût de sous-activité $163\ 320 - 160\ 000 =$ **3 320**

Le montant de **3 320 sera** comptabilisé **en charge**.

Chapitre 4^{ème} : Évaluation des éléments du Passif

Section 1^{ère}: Les capitaux propres

Il n'existe pas **de norme IAS spécifique** pour les **capitaux propres**. Selon le cadre conceptuel, les capitaux propres « représentent l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs ».

Les capitaux propres des éléments suivants :

Capital social :

Fonds apportés par les **actionnaires**. Il faut distinguer entre les actions libérées et celles non entièrement libérées.

Primes d'émission :

La prime étant **l'excédent** du prix d'émission sur la valeur nominale des actions

Les résultats non distribués :

Afin de pouvoir calculer l'ensemble des résultats engendrés par les activités d'une entreprise, les **normes internationales** obligent la publication d'un **tableau de variation des capitaux propres**. Le montant indiqué dans la ligne « résultats non distribués » dépend essentiellement de la présentation même du bilan établi avant ou après répartition du résultat.

Le bilan après répartition, quant à lui, démontrera le **bénéfice distribuable** :

Bénéfice de l'exercice
+/- report à nouveau
- dotation à la réserve légale
- dotation aux réserves statutaires
+ réserves mises en distribution
= bénéfice distribuable

Section 2^{ème} : Les provisions (IAS 37)

Selon l'IAS 37:

« une **provision** est comme des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain ».

Un passif :

est une **obligation actuelle** de l'entité résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entité par une **sortie de ressources** représentatives d'avantages économiques.

L'IAS 37 distingue

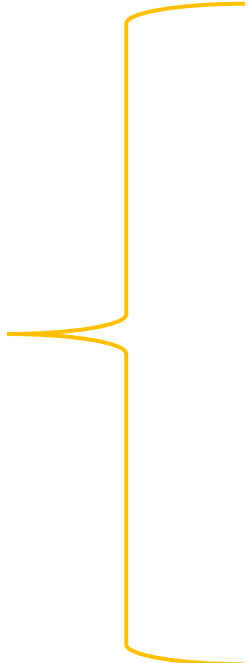
les **provisions**, des **passifs** et des **passifs éventuels** suivant le degré de certitude du montant et de l'échéance ainsi que de la nature de l'obligation.

Un **fait générateur d'obligation** :

est un **événement** qui crée une **obligation juridique** ou implicite qui ne laisse pas à l'entité d'autre solution réaliste que **d'éteindre cette obligation**.

Les dettes sont toujours comptabilisées ; elles constituent un **passif certain** dont **l'échéance** et le **montant** sont fixés de façon **précise**.

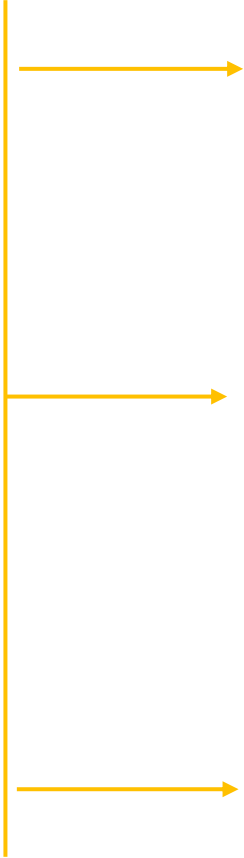
Un passif éventuel est :



une **obligation potentielle** résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs **événements futurs incertains** qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité;

1) Comptabilisation de la provision

Une provision doit être **comptabilisée** lorsque :

- 
- une entité a une **obligation actuelle** (juridique ou implicite) résultant d'un **événement passé**;
 - il est probable qu'une **sortie de ressources** représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour **éteindre l'obligation**;
 - le **montant** de l'**obligation** peut être estimé de manière **fiable**.

Si ces **conditions** ne sont pas réunies, aucune provision ne **doit être comptabilisée**. Une entité ne doit pas comptabiliser un **passif éventuel**.

2) Les provisions restreintes

➤ Provisions pour déménagement :

Seuls les frais de remise en état des locaux et de déménagement des biens non réutilisables peuvent faire l'objet d'une provision ;

➤ Provision pour caution donnée :

Une provision n'est enregistrée que si la **situation financière** du cautionné à la clôture de l'exercice risque fortement d'entraîner **sa défaillance** et si la **mise en jeu** de la caution est probable ;

➤ Provision pour procès ou litige :

Trois conditions doivent être réunies :

- il existe un **dommage causé** à un tiers avant la date de clôture ;
- la **responsabilité** de l'entité dans ce dommage est avérée ;

▪ sa responsabilité sera **mise en jeu**.

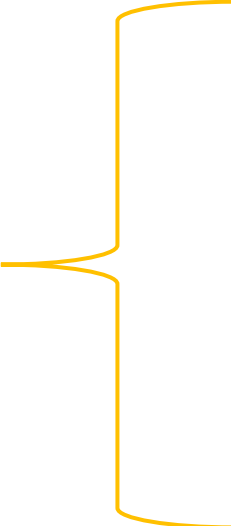
3) provisions interdites

➤ Provisions pour grosses réparation:

Il est interdit d'enregistrer des provisions pour grosses réparation, car il n'est pas possible d'affirmer que l'entreprise ne peut se soustraire à ces travaux.

➤ Provisions règlementées :

Les écritures comptables enregistrées en comptes pour des raisons fiscales doivent être totalement annulés. C'est le cas :

- 
- des provisions pour investissements ;
 - des provisions pour hausse de prix ;
 - de l'amortissement dérogatoire.

4) Utilisation des provisions

Une provision ne doit être utilisée que pour les **dépenses** pour **lesquelles elle a été comptabilisée à l'origine**.

Exercice

Pour chacun des **évènements suivants**, Indiquer si la société peut **enregistrer** une **provision** ou **non**.

- a) Le client intente une action en justice contre la société. L'avocat donne une estimation de risque de 10.000 DH.
- b) La fuite d'un produit toxique, en fin d'année, a créé des dommages à l'environnement. A la fin de l'exercice, le coût est difficile à évaluer précisément, mais la société estime entre 15 000 DH et 20 000 DH. L'évaluation la plus probable est 20 000 DH.
- c) La société vient de commercialiser un nouveau produit. Il est prévu des pertes d'exploitation en N+ de 18 000 DH.
- d) La société a conclu un contrat. A la fin de l'année, la livraison n'est pas réalisée mais, à la lecture des prévisions, les coûts sont supérieurs aux avantages attendus : 3 000 DH.
- e) La société risque de perdre un contrat important. Si l'événement intervient, la perte future est estimée à 12 000 DH.

f) La société a calculé une provision pour hausse de prix : 2 000 DH.

g) Une restructuration est en cours. Le plan a été lancé avant la date de fin d'exercice.

- Coût de licenciement : 23 000
- Coût de déménagement de matériels : 2 500
- Coût de formation du personnel qui sera concerné : 6 000
- Pertes opérationnelles futures identifiables pendant la période de reconversion : 1 300.

h) La société a identifié des dépenses futures directement liées à la restructuration :

- Coûts liés à la fermeture du site : 4 000 DH
- Coûts liés aux changements des paramétrages informatiques : 2 000 DH
- Coûts de sous activités : 3 000 DH
- Coûts de maintien des équipes jusqu'à la fermeture totale du site : 1 500 DH

Corrigé

a) Oui, le risque est matérialisé avant la date de clôture. C'est une obligation actuelle résultat d'évènements passés qui provoquera des sorties de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provision : 10 000

b) Oui, il existe à la date de clôture une exigence légale ; une attente fondée des tiers pour la réparation des dommages. Provision : 20 000 DH

c) Non, la perte ne crée pas des obligations à l'égard des tiers.

d) Oui, les coûts engagés dépassent les avantages attendus. Provision : 3 000 DH

- e)** Non, le risque de perte de contrat n'est pas très probable ; c'est un passif éventuel.
- f)** Non, les provisions à caractère fiscal ne répondent pas à la définition du passif. Il n'y a pas d'obligation actuelle.
- g)** Seul le coût de licenciement sera comptabilisé en provision. Les autres charges seront rattachées à l'exercice N+1.
- h)** Seuls les coûts suivants sont comptabilisés en provision :
- coûts liés à la fermeture 4 000.
 - Coûts de maintien des équipes jusqu'à la fermeture totale du site : 1 500